



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE

CDCULT-BU(2003)2B, 16 janvier 2003

2^{ème} réunion du Bureau
Strasbourg, 19 – 20 février 2003

Programme européen d'examen des politiques culturelles nationales

La politique culturelle nationale de Slovaquie

**Rapport d'un groupe d'experts européens,
par Francis Denel (Décembre 2002)**

Point 8.2 du projet d'ordre du jour

TABLE DES MATIERES

Préambule	3
Introduction	5
I - Les conditions du développement culturel de la slovaquie.....	6
1. <i>Le contexte socio-économique</i>	<i>6</i>
2. <i>Le choix slovaque démocratique et pro-européen</i>	<i>7</i>
II - Instruments et outils de la politique culturelle de l'état slovaque au cours des dernières années	9
1. <i>Ressources budgétaires et financières</i>	<i>9</i>
2. <i>Structures administratives et fonctionnelles</i>	<i>12</i>
<i>Une réforme prioritaire et déterminante.....</i>	<i>12</i>
3. <i>Le cadre législatif et réglementaire du développement culturel.....</i>	<i>14</i>
III - Elements d'analyse sectorielle de la politique culturelle en Slovaquie. Des situations inegales.....	16
1. <i>Des situations globalement favorables</i>	<i>17</i>
1.1 <i>Patrimoine. Protection et Sauvegarde</i>	<i>17</i>
1.2 <i>Archives</i>	<i>18</i>
1.3 <i>Théâtre et Musique.....</i>	<i>18</i>
1.4 <i>Arts et traditions populaires</i>	<i>20</i>
2. <i>Des situations plus fragiles</i>	<i>21</i>
2.1 <i>Cinéma et audiovisuel. Des difficultés à sortir de la crise</i>	<i>21</i>
2.2 <i>Action internationale.....</i>	<i>23</i>
<i>Un manque encore de “ visibilité ”</i>	<i>23</i>
3. <i>Secteurs en mutation. Des situations “ contrastées ”</i>	<i>24</i>
3.1 <i>Bibliothèques, Littérature, Edition</i>	<i>24</i>
3.2 <i>Musées et galeries</i>	<i>26</i>
3.3 <i>Cultures et minorités</i>	<i>27</i>
IV - Elements Swot en forme de conclusion	29
Annexe - Responsables, villes et organismes slovaques rencontrés et visités	31

PRÉAMBULE

Le présent rapport d'analyse et d'évaluation est le résultat d'un processus initié dès le début de l'année 2000 par le gouvernement de la République slovaque et plus particulièrement par son ministère de la Culture.

A une première mission, en juin 2000, du représentant du Conseil de l'Europe et du rapporteur désigné, destinée à établir un premier contact, a succédé, en décembre de la même année, une première réunion de travail.

La rencontre avec M. le Ministre Milan Knazko, M. le Secrétaire d'Etat et les fonctionnaires responsables des divers organismes du ministère de la Culture, a permis de poser les premiers problèmes chronologiques et méthodologiques, de définir un calendrier d'échanges des informations dans le domaine culturel, entre le Conseil de l'Europe et le ministère de la Culture slovaque, de réunir les quelques éléments de documentation et études spécialisées menées en Slovaquie.

Ce groupe d'experts européens présidé par Dominique Wallon, fonctionnaire français ayant successivement assuré des plus hautes responsabilités nationales dans le domaine culturel (Développement culturel, Théâtre, Cinéma) et moi-même, rapporteur, conseillés par Elisabeth Rohmer et Raymond Weber, du Conseil de l'Europe, a souhaité rapidement s'enrichir des concours de Mme Helena Vaz da Silva (Portugal) et de M. Andrei Plesu (Roumanie).

Des difficultés de concordance de calendriers n'ont pas permis, dans les faits, que ces apports soient concrètement mis en œuvre.

En avril 2002, une nouvelle mission réellement approfondie de quatre jours pleins à Bratislava et en plusieurs lieux et villes de Slovaquie a réuni les conditions d'une connaissance plus concrète de la réalité géographique et historique de la Slovaquie, la découverte de nombreux sites et monuments et la rencontre de plusieurs organismes, établissements et structures culturels.

Les échanges et entretiens avec M. le Secrétaire d'Etat, M. Milan Gacik et ses principaux collaborateurs, avec les auteurs du Projet de Rapport national et différents responsables et acteurs de la vie culturelle slovaque ont été particulièrement riches, éclairants et fructueux.

Le Rapport national définitif, sous sa forme développée et dans sa version résumée, a été remis au début du mois de juillet 2002. La célérité et l'exigence méthodologique qui ont présidé à la conception et à l'élaboration de ces documents ont permis de pallier les quelques retards ou délais antérieurs, fréquents dans ce genre de travaux, nécessairement complexes et sans précédent, de l'aveu des autorités slovaques.

Notre propre travail d'examen ou d'évaluation doit être essentiellement considéré comme une analyse de ce Rapport national et de ses documents liés, analyse enrichie des informations recueillies à l'occasion des séances de travail de décembre 2000 et, surtout, de la visite et des rencontres d'une semaine en avril 2002.

Nous remercions vivement tous ceux qui nous ont manifesté leur extrême disponibilité, nous ont fait partager leurs informations et leur réflexion, librement et sans réserve. Nous nous sommes efforcés, en réciprocité, de faire preuve de la même liberté.

Si quelques aspects critiques apparaissent quelquefois trop nettement exprimés, ils sont le produit d'une position intellectuellement et techniquement la plus objective possible. Ces remarques et observations ne prétendent ni à l'exhaustivité, ni à l'entière et totale vérité. Elles s'efforcent d'être à la mesure du remarquable travail de conception, de réflexion et d'élaboration du Rapport national et de ses éléments joints. Elles s'efforcent également d'être à la mesure de la considération et d'une forme de respect admiratif pour la Slovaquie, son histoire et sa culture, pour la détermination sans faille de son itinéraire vers une entrée démocratique, pour son attachement volontariste, malgré des contraintes et des difficultés réelles, à rejoindre l'ensemble de la Communauté européenne, ses options, ses choix et ses valeurs partagées.

INTRODUCTION

Il convient de placer ce travail commun d'évaluation culturelle entre la République slovaque et le Conseil de l'Europe en une rapide mise en perspective historique.

Rappelons tout d'abord que cette évaluation se conclue alors que la décision politique d'entrée de la Slovaquie dans l'Union européenne a été arrêtée par le sommet de Copenhague qui vient de se dérouler les 12 et 13 décembre.

Le principe de l'élargissement date de 1993, les discussions ont été approfondies dès 1998. La Commission vient de déclarer que les dix nouveaux pays, dont la République slovaque, seraient capables d'adhérer en janvier 2004 et cette décision a été réaffirmée en décembre 2002 par les chefs d'Etat et de gouvernement à Copenhague. Le referendum irlandais du 20 octobre 2002 a confirmé le traité de Nice. La Slovaquie, comme les neuf autres pays candidats, dont les quatre autres pays d'Europe centrale (Pologne, République tchèque, Hongrie et Slovénie), se prépare à "marche forcée" depuis 1998 pour intégrer les "acquis communautaires". Certes, ces pays ne sont pas tous également prêts et "sur la même ligne de départ". Certes aussi, sont prévues des "clauses de sauvegarde" dans le traité d'adhésion définitive et des modalités de mise en œuvre concernant notamment le financement et l'attribution des aides à "l'élargissement" continuent de faire débat. Mais il est reconnu que "certains sont mieux préparés que ne l'étaient les Etats membres actuels lors de leur accession".

Trois types de conditions initiales avaient été posées : être de vraies démocraties, disposer d'une économie de marché, intégrer les législations européennes dans leur droit propre et en assurer l'application effective. Ces conditions globales majeures sont réunies de manière incontestée ; plus de 800 experts, près de 250 évaluations l'attestent. Les transformations sont immenses, eu égard à l'Histoire, aux pesanteurs passées, aux obstacles de toutes sortes.

Le présent travail d'évaluation dans le champ de la politique culturelle slovaque ne peut s'abstraire de ce mouvement de transformation générale. Sa fonction serait alors, modestement, de déterminer les avancées mais aussi les points d'ombre ou les retards à combler, d'attirer l'attention sur quelques points incertains, de contribuer à éclairer et à faciliter le franchissement, dans les meilleures conditions possibles et dans l'intérêt général des Slovaques eux-mêmes, des dernières étapes.

L'Europe reconnaît exiger énormément des candidats à l'accession, en un temps très court, alors que certains pays déjà membres ne manifestent pas toujours et également la même exigence pour eux-mêmes. Cette analyse se vaudra donc d'abord compréhensive, ouverte et tolérante, mais aussi sans concession excessive.

I - LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA SLOVAQUIE

1. Le contexte socio-économique

La Slovaquie, parmi les cinq candidats d'Europe centrale candidats à l'adhésion, occupe une position intéressante à plusieurs titres.

Elle fait partie intégrante de cette " Mitteleuropa ", héritière de l'empire des Habsbourg et si longtemps condamnée à être, selon l'écrivain tchèque Milan Kundera, " géographiquement au centre, culturellement à l'Ouest et politiquement à l'Est ".

Cet ensemble a connu à la fois un destin commun et tout particulièrement " la nuit métaphysique du communisme " (Georges Mink) mais aussi des différences et des singularités par rapport aux répressions de 1968 à Prague, aux luttes polonaises de 1981, au pragmatisme économique hongrois. L'histoire de son autonomie, par séparation de la République tchèque, sans consultation populaire, lui est particulière.

Sa population (5,5 millions d'habitants), supérieure à celle des candidats baltes (Estonie, Lettonie, Lettonie), est de moitié inférieure à celle de la République tchèque et de plus de sept fois inférieure à la population polonaise, elle-même équivalente, on l'oublie souvent, à celle de l'Espagne.

Son taux de croissance, estimé officiellement à 3,3% en 2001, est égal à celui de la République tchèque, très voisin de celui de la Hongrie et assez nettement supérieur à celui de la Pologne.

Les études spécialisées admettent que ces pays, à l'exception de la Pologne, ont échappé à un ralentissement global de l'économie et devraient maintenir des taux de croissance supérieurs à ceux de l'Union européenne en 2003 et 2004. Le mouvement des privatisations, toujours difficiles, rarement populaires car fortement symboliques, y compris en Europe, s'effectue envers et contre tout. On ne dira jamais assez comment, avec quelle détermination, en un délai aussi ramassé, ces pays et, parmi eux, la Slovaquie, ont fait le choix, sans réserve, d'une triple évolution radicale : d'abord politique et idéologique, en tournant le dos aux systèmes antérieurs, ensuite économique, en adoptant les principes et les règles de l'économie de marché (malgré des effets fondamentalement pour le moins destabilisants au niveau mondial ou dans des pays proches), et enfin culturelle et socio-culturelle, marquée par une brutale transformation des modes de pensée, des habitudes et des modes de vie quotidiens.

Ces reconversions fondamentales complexes et rapides s'accompagnent d'une manière positive d'un taux de croissance maintenu essentiellement par le produit des privatisations plus transparentes qu'au cours de la période 1992-1998, mais sont, parallèlement, soumises à un flux aléatoire d'investissements étrangers, à l'évolution incertaine, voire en récession, de l'Union européenne. Elle se traduit aussi par une situation sociale instable, parfois critique. Si l'inflation est stabilisée et compensée par une progression globale des salaires, le taux de chômage moyen en Slovaquie reste inquiétant (de 18,6 à 19,4% selon les régions), supérieur même à celui de la Pologne, et estimé à plus du double du chiffre moyen des Quinze (7,6%) en 2001.

Ces données économiques et sociales sont, on le sait, surdéterminantes à la fois dans le cadre du choix des politiques culturelles publiques, et dans les pratiques et comportements culturels des citoyens, en Slovaquie comme ailleurs.

2. Le choix slovaque démocratique et pro-européen

Malgré ces bouleversements radicaux de l'économie et ses effets sociaux, la République slovaque ne cesse de réaffirmer depuis 1998 son choix de l'Europe, de ses modèles et de ses valeurs.

On estime à 66% la proportion des slovaques pro-européens, soit presque autant que la Hongrie et nettement plus que tous les autres candidats à l'accession en 2004.

Les dernières consultations électorales effectuées à l'occasion des législatives de l'automne 2002 ont confirmé dans l'ensemble les équilibres des consultations de 1998. Les observateurs n'ont pas manqué de relever que ces choix populaires de septembre 2002 se fondaient sur une volonté simultanée d'intégration européenne et d'entrée dans l'OTAN, c'est-à-dire par une continuité avec les options antérieurement définies. Peu de pays, dans leur histoire, ont fait des choix de culture et de civilisation aussi volontaristes et déterminés. Choix également courageux, car impopulaires, entraînant à la fois des sacrifices de la part de leur population...

La Slovaquie est devenue, depuis sa naissance " officielle " en 1993, un Etat reconnu et viable malgré les scénarios annoncés " d'inévitable échec " et de " faillite prévisible ". Ces prévisions pessimistes se fondaient sur sa faible superficie d'à peine plus de 49.000 km², dont près de 2/3 ou 3/4 en zone montagneuse entraînant des difficultés d'accès, une très faible densité de population et une sorte de situation d'enclavement de fait.

L'absence de centres urbains (seules neuf villes comprennent plus de 50.000 habitants), le caractère décentré de sa capitale Bratislava, ne plaident pas en effet en faveur d'un développement et d'une vitalité économiques, industriels et culturels conformes aux critères généralement en vigueur, critères retenant de manière préférentielle l'existence d'une capitale et d'un réseau de grandes connexions urbaines reliées par des voies et réseaux de communication rapides, dotées d'infrastructures et d'équipements à vocation culturelle susceptibles d'accueillir, d'animer et de financer, à la fois des populations " consommatrices " de culture et des organismes et structures de formation, de création et de diffusion significatifs.

Ces données objectives, effectivement *a priori* peu favorables, ne tiennent cependant pas compte d'une véritable, authentique et vivace spécificité et différence slovaque, ayant traversé toute l'histoire politique depuis le mythe fondateur de la Grande Moravie, puis au sein du Royaume de Hongrie et de l'Empire austro-hongrois jusqu'à, plus récemment dans le cadre de la Tchécoslovaquie. Une réelle permanence d'une conscience slovaque, vivifiée par l'affirmation d'une langue propre codifiée tardivement, fondant même la Constitution, permet aujourd'hui de donner corps à cette République récente. Cette autonomie et cette stabilité permettent de vivre de manière de plus en plus harmonieuse et sereine les rapports avec les pays limitrophes et voisins de l'Europe orientale et centrale... même si subsistent des courants influents et forts d'une représentation politique importante, encore séduits par une possible crispation identitaire et alimentés

par de réelles tensions ethniques. Ces courants et composants ne doivent pas être ignorés dans l'examen critique de la vie culturelle slovaque.

Mais il semble que ces acquis démocratiques et la force d'une République slovaque autonome, libre de son destin, sont désormais irréversibles. Ils ont été nourris dans une durée historique continue. Affirmés et revendiqués dans un processus réentamé dans les années 1960, dans le "socialisme à visage humain" de 1968 et validés depuis la double élection présidentielle au suffrage universel et les élections totalement démocratiques de 1998, après la grande rupture de 1989.

Après neuf années à peine d'existence officielle, le parcours est exceptionnel, même si n'ont pas manqué de se produire des discontinuités, des attermolements, des avancées et des reculs dans la mise en œuvre de la totalité des options prises et des principes retenus. Le Rapport national, avec une lucidité remarquable, constate lui-même que l'euphorie de 1989 et son mouvement de transformation des mentalités et des cadres législatifs ont été quelquefois désordonnés et d'une application pour le moins inégale en annulant souvent les effets. Il ne nie pas que la Slovaquie a souffert d'une certaine stagnation démocratique à l'issue de cette période de liberté redécouverte, en dépit de quelques résultats reconnus. Depuis 1998 même, cette relative difficulté antérieure à traduire dans le réel des options pourtant indiscutées pèserait encore partiellement sur la vie politique slovaque de manière générale et sur la conception et la mise en œuvre de politiques culturelles en particulier. Encore une fois, s'il s'agit, et on peut le comprendre, d'un trait globalement commun aux pays de l'Europe centrale et orientale, à des degrés et sous des formes divers ; il est loin d'être exclusif de ces pays en "transition".

II - INSTRUMENTS ET OUTILS DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE L'ÉTAT SLOVAQUE AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

1. Ressources budgétaires et financières

Nous souhaiterions tenter, en quelques pages, une approche plus quantitative de la politique culturelle des dernières années (1998-2001), par le biais des données quantitatives, financières et budgétaires fournies par le Rapport national.

Nous tenons, à ce propos, à remercier les auteurs du rapport national de l'effort de recueil de données chiffrées ; nous nous permettons de nous référer parfois, en complément indicatif, aux informations collectées et analysées dans l'étude du Dr Ing. Jan Privara : *Evolution et état actuel du système de financement public de la culture en Slovaquie*, Centre culturel national, Bratislava, 1999. Cette étude utile nous avait été fournie à la suite de la première mission de décembre 2000.

L'examen des ressources budgétaires nous a paru primordial ; le budget de l'Etat demeure en effet à la fois l'outil essentiel de toute politique culturelle publique et l'expression de son évolution dans la durée. L'exercice est complexe, rendu plus difficile peut-être dans le cas slovaque par quelques détails de présentation (chiffres annoncés indifféremment en milliers, millions ou milliards de SKK), par une variation rapide, souvent inexpliquée, des structures budgétaires et, plus encore, de l'organisation de la carte administrative et des institutions à vocation culturelle.

Enfin, le financement public par le truchement d'organismes budgétaires ou semi-budgétaires rend en partie opaque une lecture de ces financements publics, d'autant plus que ce sont les déficits entre recettes et dépenses qui déclenchent, de manière quasi automatique, incontrôlée et incontrôlable, le mécanisme des subventions sur le budget de l'Etat. Ces ambiguïtés cumulent les inconvénients : opacité de gestion, caractère d'automaticité, démotivation, gestion à court terme et absence de maîtrise des dépenses publiques. Le Rapport slovaque dans sa version longue (p. 90) pointe avec pertinence ce problème essentiel, toujours irrésolu bien que depuis longtemps identifié, en le renvoyant à la réforme en cours de l'administration publique.

Les deux exemples les plus manifestes des variations institutionnelles et des modes de financement sont le fonds Pro Slovakia devenu, en 2002, programme sous gestion ministérielle directe après avoir été longtemps indépendant. Plus illustratif encore est le cas de Matica Slovenska, de fondation ancienne, aux missions, aux responsabilités et aux moyens culturels exceptionnels quasiment exclusifs, véritable Ministère de la culture de fait de 1992 à 1998, pour servir des orientations politiques nationalistes et dont le financement, depuis l'an 2000, n'est plus imputé sur le budget de l'Etat.

On comprend donc aisément que le gouvernement slovaque ait décidé d'accorder une priorité absolue à cette réforme administrative en reconsidérant simultanément les modalités de financement de la culture.

Ces réformes revêtent aujourd'hui un caractère d'urgence ; toute nouvelle tergiversation, toute incohérence compromettrait gravement le développement culturel

de la Slovaquie. Nous reviendrons sur l'enjeu de cette réforme administrative, à travers la question de la décentralisation entreprise depuis 2002.

Dans cet esprit, le premier constat qui s'impose est que, quelles que soient les modalités d'attribution de ces ressources publiques, le financement de la culture en Slovaquie demeure un financement quasi exclusivement d'Etat, géré de manière en fait centralisée. On observe même que cette centralisation s'est, de manière paradoxale, encore accrue au cours des dernières années par le jeu conjugué de l'extension du champ des responsabilités de l'Etat, par le rattachement de certains fonds (par ex. : Pro Slovaquia) et par la gestion directe d'institutions et d'établissements décrétés d'intérêt public, de préférence à d'autres, sans que les critères de ces rattachements soient toujours et totalement explicites.

De fait, la Slovaquie se trouve aujourd'hui, pour ce qui concerne ses modes de financement public, dans la situation la plus fragile, cumulant diverses contraintes : financement de la culture par les seules ressources du budget d'Etat, centralisation de la gestion de ces ressources publiques, par ailleurs en réduction constante (cf. infra), financement par le truchement de structures intermédiaires, estimé par la seule couverture des déficits d'exploitation, en-dehors de tout programme et définition d'objectifs et de moyens contractuellement définis, période de transition de la décentralisation par la mise en œuvre de structures régionales.

Le Rapport ne cache pas le caractère critique de cette situation ; nous ne pouvons nous empêcher de partager une certaine inquiétude concernant la mise en œuvre effective et réussie avant quelques années d'une réforme aussi globale. Certes la volonté de réforme semble actuellement indiscutable globalement et favorablement attendue, mais la poursuite du projet reste dépendante de la composition de la majorité politique du nouveau gouvernement, des freins ou des résistances possibles et des fragiles compromis nécessaires. En outre, la situation économique globale risquera d'imposer des priorités et des urgences orientées, vraisemblablement, sur d'autres champs que la culture.

Pour s'en tenir à la situation présente, force est de constater que le budget général de l'Etat, toutes origines confondues (environ 3,9 milliards SKK), a stagné, voire régressé. Il est inférieur aux budgets de 1995, 1996 et, malgré la difficulté d'établissement de ces chiffres (prise en compte de l'inflation, conversion avec monnaie commune : dollar ou euro, etc...), le pourcentage de ces ressources budgétaires de 0,62% du PNB en 1993, puis de 0,43% en 1999, ne dépasse guère 0,6% aujourd'hui, soit près de la moitié du pourcentage des pays de la Communauté européenne.

Rappelons toutefois que ces rapports des budgets culturels et pourcentages au PNB et aux budgets d'Etat n'ont qu'une valeur indicative et relative, les modes de présentation budgétaire des budgets publics, y compris en Europe, relevant souvent autant de l'affichage et de l'argumentaire politiques que de la stricte réalité. Les auteurs du Rapport national ne dissimulent nullement cette nette tendance à la réduction des ressources publiques affectées à la Culture.

Si nous examinons maintenant les Fonds dits ciblés, c'est-à-dire préaffectés ou "fléchés" selon des terminologies européennes, certaines observations s'imposent. Notons tout d'abord, fait significatif non expliqué clairement, les variations du fonds

“ Pro Slovakia ”, exemple intéressant de fonds géré de manière largement autonome et subventionnant des structures et surtout des projets divers, véritable novation par rapport à la mécanique aveugle des comblements de déficit. En plein mouvement de “ désétatisation ”, ce fonds est d’une part minoré et, d’autre part, ramené en 2002 sous la gestion directe du ministère de la Culture. La question semble posée en Slovaquie sur la pertinence de l’existence et du rôle de ces fonds, que nous retrouverons plus loin dans l’examen, par grands secteurs d’activités, de la stratégie culturelle slovaque. L’utilité de ces fonds, alimentés de différentes sources croisées non directement étatiques (mesures fiscales, apports privés, mécénat et sponsoring, etc.) est indéniable. D’une gestion plus souple, dégagée des contraintes et délais strictement administratifs, ils sont plus réactifs aux projets novateurs. Alimentés par les seuls apports budgétaires de l’Etat, ils auraient le double inconvénient de ne pas étendre de manière significative les ressources culturelles et, ce faisant, de ne pas alléger la charge publique tout en affaiblissant en partie l’exercice de pleine autorité et de responsabilité de l’Etat.

Une seconde remarque concerne la partie largement majoritaire de ces “ fonds ciblés ” destinée, à hauteur de 64,5%, aux “ églises et communautés religieuses ” (chiffre corroboré par le taux de 13,8% du budget de l’Etat en 2000). Sans qu’il soit permis quelque appréciation sur le principe de la séparation ou non de l’Eglise et de l’Etat, sur le bien-fondé d’une telle répartition, à un tel niveau de financement, sur le rôle spirituel et d’animation sociale dans le contexte et l’histoire slovaques, rien ne s’opposerait à ce que soient rapportés les critères d’attribution et de répartition de ces crédits et leurs modes de contrôle et de suivi. Les informations recueillies lors de notre mission d’avril 2002, par exemple auprès d’autorités épiscopales, ont fait prendre conscience de l’éminence du rôle spirituel, social et culturel, au sens large de l’Eglise slovaque. Nous ont été également précisés l’importance de son patrimoine, près du tiers des monuments protégés, la valeur des biens restitués, son rôle actif en matière de construction de nouveaux lieux de culte, son activité éditoriale et ses équipements audiovisuels et radiophoniques. Une connaissance plus détaillée de l’usage de cette dotation publique globale à l’Eglise slovaque permettrait de mieux mesurer son rôle en matière culturelle et faciliterait sans doute la mise en œuvre d’une rationalisation souhaitable de cette économie publique de la culture slovaque.

Une autre remarque concernant ces “ fonds ciblés ” a trait aux lignes budgétaires intitulées “ association d’intérêts ” (s’agit-il d’intérêt public ?) dont le crédit 1999 a été annulé en 2000 tandis que les associations dénommées “ civiques ” connaissent dans le même temps une multiplication par dix. Ces variations et même ces simples dénominations, indubitablement significatives, mériteraient précisions et commentaires.

Ces observations ou imprécisions ne font que corroborer les observations et critiques que les auteurs du Rapport national développent eux-mêmes avec une lucidité et une objectivité sans faille qui ont forcé la considération des experts.

Le règlement de ces diverses incohérences, sans doute provisoires, dans le système des finances publiques et les modalités d’élaboration des budgets de l’Etat constitue, de l’aveu général, une véritable priorité, l’un des outils et des moyens urgents du grand changement culturel attendu en République slovaque.

2. Structures administratives et fonctionnelles. Une réforme prioritaire et déterminante

Cette année 2002 et les toutes prochaines années s'avèrent cruciales pour l'avenir du développement culturel slovaque. De grands espoirs sont fondés sur l'organisation régionale, initiée dès 1991 mais dont les effets sont difficiles à apprécier. De nombreux avis nous ont été rapportés, réservés, sceptiques critiques : surcoût des réformes antérieures inabouties, indécision concernant les comités régionaux et leur rôle, refonte aléatoire d'activités et d'organismes dans des structures interdisciplinaires dès 1994, supprimées quatre années plus tard, etc.

Il va de soi que ces tentatives récentes pèsent sur la réforme actuelle, sans cependant la discréditer. La réforme de l'administration publique et notamment la régionalisation sont perçues à la fois comme la forme la plus manifeste d'un " moins d'Etat pour un mieux d'Etat ", les conditions d'une diversification des ressources, la possibilité de mobiliser les énergies et les talents au plus près des bénéficiaires. Ce parti pris, s'inscrivant dans le sens des tendances dominantes dans les pays de la communauté européenne, ne peut avoir cependant d'effet magique " en soi " s'il n'est préalablement réfléchi, mûri et ne s'accompagne d'un ensemble de " mesures d'accompagnement " cohérentes.

Pour ce qui concerne le domaine culturel, le bilan de cette année 2002 sera important et il est difficile d'en mesurer les effets. La quasi totalité des institutions culturelles (151 sur 167 à l'issue de la réorganisation de juillet 1999) passent sous l'autorité directe des nouvelles collectivités territoriales en région. Ce nouveau bouleversement intervient alors que les nouvelles régions ne disposent d'aucune fiscalité propre (alors que l'Etat central, nous l'avons vu, a réduit ses propres ressources culturelles), que leur simple installation matérielle dans des locaux propres est à peine achevée et qu'il nous a été dit que les priorités, dans un contexte socio-économique fragile, ne se porteront qu'en dernier lieu vers la culture. En outre, le problème sensible des minorités et du découpage géographique en régions est à prendre en compte dans la vocation identitaire de ces collectivités territoriales. Enfin, la recomposition de la majorité au sein du Gouvernement (avec notamment le retour d'une représentation communiste et le maintien d'une représentation significative du groupe hongrois) peut influencer notablement sur l'évolution de ce processus de décentralisation.

Pour ce qui le concerne, le Ministère de la Culture a fait un effort notable de rationalisation, mais n'a guère réduit ses effectifs et a même élargi ses compétences au-delà de ce qui pourrait relever des activités réputées régaliennes de l'Etat en se réservant par exemple l'artisanat, les Eglises et communautés religieuses, les cultures minoritaires, etc.

Le groupe d'experts a eu l'occasion, au cours de sa mission d'avril 2002, de rencontrer M. le Président de la région de Trnava. Créée en janvier 2002, elle était en cours d'installation de ses locaux, les activités culturelles et notamment les 18 établissements culturels et les personnels administratifs (3 agents) y étaient en cours de transfert depuis ce même mois d'avril, en application de la loi 416. Les priorités annoncées étaient axées autour de la Santé, de l'Education et des Affaires sociales. Un processus de discussion

devait s'engager avec les villes pour examiner, au cours des quatre années du mandat, les modalités de collaboration, les répartitions des responsabilités.

Dans ce contexte légal, comme d'ailleurs dans toute l'histoire de la décentralisation européenne même à un stade avancé, se mêlent des perceptions contradictoires au niveau des élus et des acteurs culturels locaux. Chacun est convaincu à la fois de participer à un mouvement dynamique et exaltant et, dans le temps, compte-tenu des difficultés locales très lourdes, tous ont le sentiment que l'Etat central reste éloigné et indifférent, toujours attaché à son autorité, souvent en retard dans le versement de ses dotations, et qu'il se satisferait d'un simple transfert de charges sans moyens afférents.

D'autre part, les grandes institutions culturelles, les artistes et créateurs se sentent souvent plus assurés dans la durée de leur travail par un financement d'Etat, plus continu et stable et moins dépendant de pressions possibles d'élus locaux, inégalement intéressés aux enjeux culturels. Il est vrai que les dangers de féodalisme et de clientélisme locaux ne sont jamais négligeables. En revanche, les réussites nationales et internationales d'institutions et de créateurs implantés en région sont fréquentes dans la quasi totalité des actuels Etats-membres.

Mais le mouvement est lancé de manière, semble-t-il, irréversible, et la volonté nationale et des nouveaux élus régionaux est manifeste. La Slovaquie trouvera avec le temps sa voie propre, à son rythme propre, parmi les différents modèles européens, eux-mêmes divers¹. En tout état de cause, les processus plutôt réussis de décentralisation culturelle ont recouru à une forte implication des acteurs locaux de la vie culturelle sous diverses formes de concertation (par ex. des Etats généraux ou des journées d'étude et de rencontres par secteurs d'activités) et aussi à l'établissement de conventions pluriannuelles, précisant opérations et budgets afférents entre Etat et régions, collectivités locales et organismes et institutions culturelles. Ces contrats permettent d'établir des priorités, d'assurer des engagements financiers et de responsabiliser les différents partenaires. Par dessus tout, la Slovaquie devra inventer des formes d'articulation du rôle de la région, comme échelon intermédiaire entre l'Etat central et les villes et les communes. Là, sans doute, compte tenu du faible maillage des villes et centres urbains relais, de la faible densité de population du territoire et de l'importance des zones montagneuses, devront se créer des formes novatrices, adaptées aux réalités et aux spécificités de ces régions. Le concept de " développement durable ", intégrant dans des " plans régionaux " l'ensemble des composantes locales et tout particulièrement la préservation du patrimoine naturel, pourrait s'avérer particulièrement pertinent. Le renforcement des collaborations interrégionales, tant en termes d'investissement que de fonctionnement, sera sans doute nécessaire, ainsi bien entendu que des concertations transfrontières avec les pays voisins.

Dans la réussite de ce projet de décentralisation, de réforme et de modernisation, se joue apparemment, en grande partie, l'avenir de la République slovaque. L'Europe ne doit pas manquer d'être ouverte et attentive à l'évolution de ce processus fragile et complexe.

¹ Cf : Angelo (Mario d') et Vesperini (Paul) – *Politiques culturelles en Europe : régions et décentralisation culturelle*, Conseil de l'Europe, août 2000.

3. Le cadre législatif et réglementaire du développement culturel

Le Rapport national, dans sa version développée, recense et analyse avec une acuité et une objectivité exemplaires ce chapitre essentiel de l'état actuel de l'encadrement légal et juridique de développement culturel de la Slovaquie.

Il en établit la relation avec l'évolution politique globale de la Slovaquie en en rappelant les grandes étapes :

- La prolifération légale immédiatement postérieure à 1989, marquée par un sentiment de libération idéologique, politique et culturelle, au sens large. Deux textes symboliques, la loi sur le théâtre et la vie associative, illustrent bien cette " révolution " dans laquelle créateurs et artistes ont joué un rôle moteur déterminant.
- Mais dès 1991, s'opère, comme par contrecoup de cette dynamique, vivante mais en partie désordonnée, une recentralisation massive, sinon un nouveau dirigisme, autour du Ministère central de la Culture.
- La Constitution de 1992 et l'affirmation de ses principes démocratiques constitue une phase essentielle fondamentale de ratification de la rupture radicale avec le passé.

A défaut d'une définition claire de politique culturelle, difficile à déterminer compte-tenu de l'accélération des mutations politiques, de la complexité quasi inextricable de la représentation nationale, la République slovaque connaît des " vagues " successives de changements législatifs, avec des pointes extrêmes en 1995, puis en 2000, 2001 et 2002.

L'objectif des coalitions gouvernementales et successives était de résoudre à la fois et de manière cumulée des questions de politique générale, d'affermissement de sa spécificité nationale de traiter et de favoriser des mutations sociales et économiques liées au choix de l'économie de marché, d'opérer les ajustements d'organisation de la vie culturelle à ces situations mouvantes, tout en obéissant aux contraintes de l'Union européenne. Le Rapport en tire, à diverses reprises, le constat d'une certaine incohérence, d'une forme de confusion et d'une inégale efficacité dans le processus d'adhésion.

Cette analyse doit, de toute évidence, être corrigée, même si nous y trouvons des points de convergence avec certaines de nos observations. On doit y voir, de manière plus équilibrée, la manifestation d'une extrême exigence, d'une grande maturité, d'une très grande attente et d'une forme d'impatience en matière culturelle et démocratique de la plupart des Slovaques. On doit se féliciter également encore, de la totale liberté d'expression des auteurs du Rapport national, auxquels le gouvernement slovaque a conféré une remarquable indépendance intellectuelle.

En guise de conclusion partielle de ce chapitre, nous pourrions donc rappeler les éléments suivants :

- En matière de financement de la culture, les mesures essentielles ont été, pour une bonne part, initiées mais le montant global des ressources demeure encore au-dessous des usages européens et même au-dessous des pays candidats proches (comme la République tchèque). L'absence de participation des collectivités territoriales dont la

part est supérieure dans les pays européens à la part de l'Etat, grève lourdement l'avenir du développement culturel de la Slovaquie. Ni la réforme administrative et la déconcentration/décentralisation en cours, ni les ressources extraétatiques qui pourraient se dégager à l'avenir en application des mesures fiscales récentes, n'ont d'effet véritablement constatable.

- En second lieu, la réforme globale de l'administration publique, engagée avec détermination, marque une avancée notable, la Slovaquie rejoint en ce sens le mouvement, engagé avec succès depuis plusieurs années en Europe. Les deux exercices prochains, indubitablement fragiles, seront déterminants.
- Enfin, on peut affirmer aujourd'hui que, tant sur le plan constitutionnel que sur les lois générales et les dispositions légales et réglementaires sectorielles, la République slovaque s'est dotée d'un système globalement adapté. Certains observateurs de la réalité slovaque, au vu des dernières années, attirent l'attention sur la nécessité d'une réelle application et observation de cet arsenal juridique et réglementaire, dans les prochaines années.

La Slovaquie pourrait utilement se doter d'outils et de structures de recherche, d'étude et d'analyse, de statistiques permettant de définir des axes prioritaires, d'accompagner et d'infléchir des politiques et des stratégies culturelles à partir de données concrètes.

III - ELEMENTS D'ANALYSE SECTORIELLE DE LA POLITIQUE CULTURELLE EN SLOVAQUIE. DES SITUATIONS INEGALES

Lors de la première rencontre et prise de contact en décembre 2000, les orientations méthodologiques envisagées pour la conception et la rédaction du Rapport national retenaient le principe d'une présentation mixte, combinant approche fonctionnelle et approche sectorielle. Par cette méthode, les sous-ensembles classiques (du Patrimoine aux industries culturelles) auraient été intégrés et mis en perspective transversale avec les analyses et données historiques et politiques, institutionnelles, économiques et sociales.

En application de ces principes méthodologiques, le Rapport national a fait un effort remarquable de collecte et de présentation critique des conditions globales de développement culturel, tout en notant un certain déficit d'outils de recherche scientifique en matière d'économie de la culture et d'évaluation de ces politiques culturelles.

Ce choix méthodologique, difficile d'exécution, n'a pas été retenu totalement. Cependant, la première partie du rapport (chapitre 1 : *Point de départ*, et chap. 2 : *Etat actuel de la politique culturelle*) est suffisamment riche et ample pour équilibrer et éclairer la présentation plus habituelle du chap. 3, traitant séparément des *Domaines de la création, de la diffusion et de la sauvegarde*.

La lecture complémentaire et simultanée de ces trois chapitres est donc possible. En outre, chacune des disciplines culturelles traditionnelles du chap. 3 fait l'objet elle-même d'un travail critique, d'une mise en perspective historique et d'une problématique spécifique.

Au vu des informations établies dans le Rapport slovaque, des sources documentaires complémentaires et des observations recueillies au cours des missions effectuées, il nous a semblé possible d'établir une distinction entre les secteurs en situation plutôt favorable, les secteurs en position plus incertaine, et les champs d'activité en position plutôt défavorable, voire critique. Cette distinction, établissant une sorte de hiérarchie des situations sectorielles, pourrait permettre, par examen comparatif, de concourir utilement à la définition de politiques prioritaires.

Dans cet esprit, nous proposons de retenir la présentation suivante :

- **Secteurs, disciplines et activités en situation plutôt favorable ou satisfaisante**
 - Patrimoine, Protection et Sauvegarde
 - Théâtre et Musique
 - Arts et Traditions populaires

- **Secteurs, disciplines et activités en situation moins favorable, voire difficile**
 - Audiovisuel et cinématographie
 - Action internationale

- **Secteurs en mutation ou en situation “ contrastée ”**
 Bibliothèques, Littérature, Edition
 Galeries et Musées. Arts plastiques et visuels
 Cultures minoritaires

Il va de soi que cette classification peut recueillir des avis différents selon les points de vue (gouvernementaux, acteurs culturels, population) et selon les critères retenus (quantitatif, qualitatif, économique ou artistique, par exemple). Cette difficulté est intrinsèque à la culture même et propre à tout exercice d'évaluation des politiques culturelles.

1. Des situations globalement favorables

1.1 Patrimoine. Protection et Sauvegarde

La Slovaquie est riche d'un patrimoine bâti de grande qualité, divers, couvrant une longue période historique : architecture médiévale militaire, grands monuments civils et religieux, architecture bourgeoise, architecture traditionnelle et vernaculaire.

Les autorités politiques, les collectivités, les responsables scientifiques et spécialisés et la population, à des degrés divers, ont été sensibles à l'importance symbolique et identitaire de ce patrimoine et, suivant l'évolution politique, sociale et culturelle des dernières années, s'est opérée la nécessaire extension de ce champ patrimonial jusqu'à l'architecture industrielle et au patrimoine immatériel.

Les outils législatifs et réglementaires sont développés et pertinents. La Déclaration de février 2001 sur le “ patrimoine culturel ” a établi des définitions riches et originales et a doté la Slovaquie d'un organe exécutif scientifiquement rigoureux, actif, l'Institut des Monuments.

Les organisations et structures institutionnelles d'inventaire et de recherche, nourries d'une longue tradition, sont dynamiques et techniquement opérationnels. Le rôle croissant des architectes, des métiers de la restauration, des associations est à noter. L'obligation de Plan d'occupation des sols pour les communes de plus de 2.000 habitants devra permettre une meilleure maîtrise de la construction et de l'aménagement du bâti.

La collaboration interministérielle (Culture, Intérieur et Environnement) nécessaire compte-tenu de cette conception élargie, transversale du patrimoine, jusqu'à l'aménagement du territoire, nous a paru réelle, au vu de quelques exemples concrets visités et des informations recueillies.

Le point faible, non négligeable, demeure la réduction relative des ressources d'Etat (le Rapport cite par exemple une réduction de moitié dans la rénovation des monuments historiques en dix ans, de 1990 à 2000), non compensées par les relais communaux d'aide aux propriétaires prévue (et non encore en œuvre) dans le cadre de la réforme administrative.

Mais les structures et les lois sont disponibles et pertinentes, les compétences et expertises sont réunies ainsi que la volonté politique et l'adhésion du plus grand nombre.

Si l'on procède à une analyse quantitative, l'état de conservation des monuments bénéficiant d'une protection est globalement satisfaisant. Plus préoccupant est le fait que la quasi totalité, à quelques exceptions près, des monuments protégés, appartenant à des propriétaires privés, est en état de péril.

1.2 Archives

Dans ce domaine patrimonial, la richesse est également remarquable ainsi que la longue tradition institutionnelle, fortement structurée depuis le XVIII^e siècle.

La gestion centrale du système d'Archives est placée sous l'autorité du ministère de l'Intérieur. Cette organisation a été l'objet de débats dans toute l'Europe au cours des dernières années pour choisir, dans la majorité des cas, le rattachement des fonds d'archives aux institutions chargées de la Culture, marquant ainsi une conception plus patrimoniale et scientifique des sources archivistiques et documentaires.

Outre l'organisation même des fonds d'archives, tout à fait cohérentes (même si la gestion séparée des Archives minières demeure une spécificité), la loi de 2002 met la République slovaque à un niveau au moins égal à celui des Etats membres et adopte même des positions souvent plus avancées, plus ouvertes et plus démocratiques, en matière d'accès, de consultation et de communication des sources archivistiques.

1.3 Théâtre et Musique

La tradition slovaque en matière d'**art dramatique** est ancienne et vivace. Elle a survécu aussi bien à l'influence idéologique ancienne qu'aux restructurations administratives successives menées entre 1989 et 1998, restructurations quelquefois contradictoires et souvent mal comprises et difficilement admises.

Sur le simple plan quantitatif, le nombre de théâtres a doublé de 1991 à 2001, ainsi que le nombre de troupes et le chiffre des créations. Si l'on constate une fréquentation moindre ² (ce phénomène n'est pas spécifique à la Slovaquie), le taux de fréquentation reste satisfaisant.

Dans le cadre de la réforme de décentralisation, le partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales est cohérent. L'Etat a d'ores et déjà, pour ce qui le concerne, éclairé la situation en conférant un statut national à quatre structures : le Théâtre national slovaque, la Nouvelle Scène à Bratislava, le théâtre d'Etat à Banska Bystrica, sur la base de missions et de moyens assez précis confiés à des responsables nommés par concours. On constate quelques efforts remarquables de villes et de communes en faveur des édifices théâtraux.

² Les statistiques de l'époque communiste incluent les visites collectives, obligations, scolaires et publiques.

Les statuts juridiques entre théâtres publics et théâtres privés, troupes publiques et indépendantes, troupes professionnelles, semi-professionnelles et amateurs (différenciés par catégories), sont en cours d'éclaircissement, même si, en Slovaquie comme partout, les distinctions et les modes d'intervention financière sont difficiles à établir et à évaluer, notamment pour le secteur, multiforme, du théâtre indépendant.

Les formes sont diversifiées (marionnettes, danse, création en langue slovaque, théâtre pour enfants et théâtre des minorités), des revues existent.

La profession est organisée, a su dans des périodes sensibles et sait encore faire entendre sa voix.

Ce secteur mouvant, fragile mais toujours vivant, déterminant dans la vie culturelle nationale, continuera de jouer un rôle essentiel, malgré les difficultés et notamment la situation trop précaire encore des créateurs et des comédiens. L'évolution décidée vers des accords contractualisés entre l'Etat et les troupes, sur projets et objectifs, avec évaluation concertée, est un pas décisif.

La réforme administrative en cours, attendue de manière plutôt positive et sans crainte excessive dans ce domaine, sera déterminante. De nouveaux attermoissements, *a fortiori* un abandon ou un échec, seraient lourds de conséquences néfastes.

Pour ce qui concerne le domaine de **la Musique**, traditionnellement vivant en Slovaquie, on constate la même évolution que dans les autres activités culturelles. Jusqu'en 1989, la vie musicale a bénéficié de grandes institutions d'Etat, stables, actives, bénéficiant d'un financement non négligeable mais dirigistes, académiques, soumettant à un contrôle idéologique sévère les artistes. A partir de cette date, se sont conjuguées une liberté et une ouverture considérables, mais parallèlement, une diminution des ressources, une fragilité matérielle des artistes et créateurs et une certaine déstabilisation des institutions par le fait des réformes multiples et menées de manière discontinue.

Aujourd'hui, les éléments positifs sont réels : le Centre de la Musique, créé en 2000, permettra une meilleure connaissance et évaluation de la politique nationale. Il semble que les grandes institutions musicales soient bien réparties sur le territoire, entre la capitale (Philharmonie Opera du Théâtre national) et les régions (à Zilina, Kosice, Banska-Bystrica), que les ensembles de musique traditionnelle sont actifs, que le réseau d'écoles artistiques élémentaires est structuré et relaie utilement le Conservatoire national. La Radio slovaque publique assure une mission de création et de diffusion de qualité, que les Festivals comme ceux de Bratislava ou Melos jouissent d'une renommée internationale, que la vie associative et la pratique musicale amateur sont certains. Le Fonds de la Musique apporte des ressources non négligeables.

En contrepoint, les constats d'une forme de régression de l'écoute de musique classique sont réels, malgré le soutien de l'Etat en faveur des concerts éducatifs ; ils ne sont malheureusement pas spécifiques à la Slovaquie.

En-dehors des améliorations toujours possibles et nécessaires, le point le plus sensible nous a paru concerner le statut social des artistes, au vu des informations recueillies lors de notre mission. Le niveau de leur rémunération, fixe ou par reversement du Soza,

condamne souvent cette catégorie sociale à une bi ou tri-professionnalité (interprètes, enseignants et autres activités) ou à accepter des tournées à l'étranger à une rémunération réduite. En réciprocité, les institutions musicales slovaques n'ont pas la capacité d'inviter des artistes étrangers aux cachets nettement supérieurs. Ce relatif isolement artistique est préjudiciable car il risque d'affaiblir un des éléments les plus remarquables du "génie" musical slovaque.

Il nous semble cependant que la vie musicale slovaque, par comparaison avec d'autres pays, reste particulièrement riche, vivante et diverse, qu'elle possède les fondements et les talents propres à se développer encore dans le cadre de l'adhésion européenne.

1.4 Arts et traditions populaires

Nous avons pu apprécier, lors de nos rencontres et missions, l'importance, à la fois symbolique et réelle, de ce champ culturel. L'Histoire tourmentée de la Slovaquie, la brutalité des changements au cours des toutes dernières années, la géographie et la sociologie à dominante rurale ne cessent, aujourd'hui encore, de conférer à ce secteur une importance toute particulière.

Il fait l'objet d'une attention spécifique du Ministère de la Culture qui a créé en son sein un Conseil pour la culture traditionnelle et populaire ; une part importante du Programme Pro Slovakia lui est réservé³. Les Etats membres de l'Europe sont informés de la vitalité de ce secteur qui a su s'enrichir des influences, des courants et des formes de création contemporaine (design et arts plastiques).

Ce phénomène vivace constitue, en cette période de mutation accélérée, un élément de fédération intergénérationnelle et un ferment indéniable d'unité nationale.

Les dérives éventuelles de "repli identitaire", de crispation sur un passé idéalisé, susceptible de nourrir une sorte de "complexe" slovaque, dont il nous a été régulièrement fait état, vis-à-vis de ses pays voisins (notamment République tchèque et Hongrie) et des sociétés libérales européennes, sont naturellement toujours possibles. Il ne semble pas que ce fort attachement ethno-culturel, structuré autour d'un organisme, l'ULUV, actif depuis plus d'un demi-siècle, puisse constituer un obstacle insurmontable à la mobilisation des forces créatrices de la Slovaquie moderne et démocratique.

Au sein de ce premier ensemble, constituant, semble-t-il, avec toute la prudence nécessaire, un bloc en situation "plutôt favorable", il est intéressant de remarquer qu'un certain équilibre s'est opéré entre activités patrimoniales et de conservation et activités de création autour des axes majeurs du théâtre et de la musique.

³ Même si les 30% du budget Pro Slovakia 2001 sur la ligne "Culture générale et locale" ne concerne pas exclusivement ces activités particulières.

2. Des situations plus fragiles

2.1 Cinéma et audiovisuel. Des difficultés à sortir de la crise

Ce secteur est, de toute évidence, le moins bien maîtrisé, le plus fragile. Sa situation est largement plus défavorable qu'au cours des périodes antérieures, marquées par des structures administratives centralisées, fortement organisées, un parc de salles et d'équipements important, des moyens de production et de diffusion abondants et stables.

De manière générale, et il serait inconséquent de ne pas retenir cette donnée, la période postérieure à 1989 n'a pu reconstituer le niveau d'investissements culturels publics antérieurs.

La crise de la production et de la diffusion

La " crise " cinématographique et audiovisuelle slovaque est, comme dans de nombreux pays en transition, le produit de cette rupture, sans véritable alternative structurelle et financière maîtrisée avec la période antérieure.

Les Etats de la Communauté européenne n'ont eux-mêmes pas dominé l'ensemble de leurs problèmes qualitatifs et quantitatifs en matière de cinéma et d'audiovisuel (cf. les débats actuels récurrents sur l'avenir et le financement de l'industrie cinématographique et des télévisions publiques, sur la qualité des programmes, les discussions sur la violence ou la télévision numérique dans la plupart des pays européens).

Les efforts de la Slovaquie, compte-tenu de ses spécificités (taille et population, zones de diffusion difficiles, hétérogénéité des majorités politiques, etc.) méritent d'être signalés.

En matière de **cinéma**, le SFU a opéré un grand nombre de restructurations indispensables, a épongé les nombreuses dettes en suspens et réanimé les activités de conservation, de recherche et d'action culturelle.

Dans le domaine de l'**audiovisuel**, le droit slovaque est désormais conforme avec celui de l'UE, à la suite de l'adoption de la Directive " Télévision sans frontières " et de la convention européenne sur la télévision transfrontières, et à l'issue de l'adoption de la loi relative à la transmission et à la retransmission et de la mise en place d'un Conseil *ad hoc*, autorité de régulation indépendante.

Pour autant, des difficultés subsistent et ce cadre législatif juridique et réglementaire théoriquement adapté, certains disent artificiellement harmonisé avec les normes européennes, n'a pu ou su infléchir réellement une situation jugée encore insatisfaisante. La Slovaquie et le Ministère de la Culture se sont dotés d'un département compétent des Médias et de l'audiovisuel, qui démontre bien la conscience et la volonté d'avancer dans ce domaine complexe, mais il reste à inventer un dispositif de soutien adapté.

Le groupe a pu constater combien la Slovaquie comptait sur le concours méthodologique, l'expertise et l'aide de la Communauté européenne dans ce domaine qu'ils jugent éminemment stratégique.

Notre information reste trop globale, malgré le rapport spécialisé du Rapport national et l'étude antérieure (*Evolution du paysage audiovisuel en Europe Centrale. La République slovaque : un marché en quête de stabilité*, par Martin Smatlak et Andre Zmecek, Situation, 1997, édition révisée). Notre examen n'est donc pas approfondi. Ce rapport devra être prolongé sous des formes à définir (missions et échanges spécifiques, séminaires thématiques, par exemple). Nous n'avons en effet pas rencontré de responsables d'organismes de Télévision et la nouvelle loi en préparation, visant à refondre totalement les **conditions de création, de production et de diffusion d'œuvres audiovisuelles** n'est pas encore adoptée, à notre connaissance.

Les objectifs visés sont de mobiliser 200.000.000 SKK/an pour la création d'un Fonds de soutien par un jeu de financements croisés et de mesures fiscales, pour retrouver les possibilités de production de cinq longs métrages par an (contre 12 en 1990 et seulement entre 2 et 3 depuis 1996), de restructurer le réseau des salles.

Il conviendra de procéder à l'évaluation des résultats effectifs au cours des prochaines années de cette disposition légale, dans l'intérêt même de la Slovaquie et de la culture et de l'industrie audiovisuelle et cinématographique européenne.

Le constat actuel est certes difficile et les possibilités de " sortie de crise " peu visibles. La faillite en 2001 des Studios Koliba, à l'issue d'un processus de privatisation complexe, laisse les outils de production audiovisuelle slovaque en état de véritable déshérence, sans doute difficile à surmonter.

En revanche, d'une part la fréquentation en salles s'est stabilisée et a même connu une relative augmentation, d'autre part le réseau des salles, même si son équipement est souvent à rénover, est désormais plus en adéquation avec la géographie et la démographie de la Slovaquie.

L'exil des réalisateurs, poussés par la nécessité de travailler, est peut-être moins général. Il nous a été donné de constater l'intérêt programmatique et la fréquentation par un public averti et majoritairement jeune du Festival de Bratislava et, à un degré moindre malgré le dévouement et la compétence des organisations, du Festival de Trencianske Teplice.

Dans ce domaine de la production et de la distribution, une très étroite collaboration, d'une part avec les pays voisins et notamment la République tchèque et les structures de soutien européennes (Eurimage, Media Plus) est nécessaire, voire vitale.

Pour ce qui concerne **la Télévision**, la télévision publique ne participe que marginalement à la production d'œuvres et n'a pas globalement rompu, malgré l'existence d'un organisme autonome de régulation, ses liens avec les partis politiques. Elle connaît une régression grave et constante de ses ressources et de son audience et son déséquilibre financier est plus que critique. Ce phénomène est mal vécu et procure une insatisfaction, voire un malaise et un sentiment de quasi totale impuissance des

équipes en place. Il semble que la dissociation dès 1991 d'avec la STV tchécoslovaque, réputée de qualité exceptionnelle, a été désastreuse pour la Slovaquie.

En revanche, le diffuseur privé Markiza Slovakia connaît un succès ininterrompu depuis sa naissance en 1996 et draine l'essentiel des ressources du marché publicitaire. Les investisseurs nord-américains sont très présents et attentifs à l'industrie audiovisuelle en Europe centrale.

Cette crise, cette sorte d'impasse de la culture et de l'industrie audiovisuelle en Slovaquie, malgré les efforts législatifs et d'harmonisation européenne déployés, constitue le point le plus préoccupant de la politique culturelle slovaque.

L'examen comparé entre les conclusions du Rapport national et l'étude précitée de 1997 aboutit à des constats identiques, sans changement véritablement perceptible, en attendant les effets éventuels de la nouvelle loi, dont il conviendra de suivre et d'évaluer régulièrement les effets.

2.2 Action internationale.

Un manque encore de " visibilité "

Les pays de l'Europe centrale et orientale, leur histoire complexe, leur culture et leurs traditions sont mal connues de l'Occident. Si Prague, Vienne et Budapest sont quelquefois visitées par les Européens, Bratislava reste une destination exceptionnelle. Leur littérature est trop ignorée. Qui avait lu en Europe Kertesz avant son Prix Nobel ? A part Vaclav Havel, fait-on l'effort de connaître leurs dirigeants ? La presse internationale, avant l'imminence de l'élargissement de l'UE, ne consacrait qu'à titre exceptionnel quelques pages à ces pays qui depuis dix ans, patiemment, consacrent leurs efforts à se reformer et à satisfaire aux fameux critères de Copenhague, édictés par Bruxelles.

Nous avons vu, lors de nos visites et missions, que la Slovaquie connaissait davantage et mieux les pays européens que l'inverse.

Des délais imposés après 1992 par la Communauté internationale pour intégrer l'Alliance atlantique et l'Union européenne, pour des raisons politiques et démocratiques, n'ont pas favorisé le développement des relations internationales. A ces contraintes diverses, s'ajoute un relatif complexe d'infériorité déjà noté plus haut, finalement peu fondé, et la priorité compréhensible accordée par les dirigeants à la résolution des problèmes intérieurs.

Certaines disciplines artistiques ont su cependant faire l'effort de dépasser les frontières nationales, dans le domaine notamment des arts plastiques et visuels et de la musique, formes d'expression universelles et dépassant les barrières linguistiques.

On ne soulignera pas assez l'intelligence et le dynamisme des dirigeants tchèques, hongrois, polonais et slovaques, dans le cadre de Visegrad et du V4 qui mettent les questions culturelles à un plan important de leurs préoccupations et ont constitué, concrètement, un Fonds international pour favoriser la réalisation de programmes communs. Ces accords " régionaux ", ainsi que l'Initiative 4 étendant les coopérations au-delà des membres du V4.

Ces coopérations de pays d'Europe centrale revêtent une forte valeur politique et symbolique : elles élargissent les horizons, limitent les tentations de repli, les nationalismes ou localismes exacerbés. Elles ont déjà permis une prise de conscience sensible et devraient être développées encore pour amplifier les résultats, optimiser les investissements. Elles constituent à la fois un espace-relais intermédiaire, un lieu de propositions et d'initiatives, de création élargie entre chacun de ces pays, dont les moyens séparés et isolés peuvent s'avérer insuffisants, et le monde occidental dont ils sont les composantes.

Les informations recueillies au cours de nos missions, de manière unanime, nous ont manifesté à la fois une volonté d'ouverture et de coopération et l'impression, malgré les manifestations internationales de qualité, d'une grande dispersion des efforts, d'une possibilité de mieux coordonner les actions interministérielles, livrées davantage à des réseaux et à des initiatives individuelles trop éclatées qu'à une véritable action programmée et concertée.

Dans ce domaine particulier aussi, il faut faire la part des choses entre l'exigence, voire la revendication, légitime, et le souci d'être entendu, manifesté à l'occasion d'un exercice tel qu'un Rapport national d'une part, et la totale objectivité d'autre part.

L'image de la Slovaquie est encore brouillée, trop floue, trop peu dynamique et positive.

L'intégration sans réserve à l'Europe, enrichie des collaborations transfrontières que devraient faciliter encore la décentralisation en cours, ne manqueront pas de rompre ce qui reste encore un relatif isolement.

3. Secteurs en mutation. Des situations “ contrastées ”

Ce chapitre comprendrait trois ensembles : les bibliothèques et la lecture publique, la littérature et le livre d'abord, les musées et galeries d'art ensuite, et le domaine, complexe en Slovaquie, des cultures minoritaires, en troisième lieu.

Ces ensembles sont de nature différente, leur situation n'est nullement définitivement critique, mais ils réunissent, à côté d'aspects positifs, des caractéristiques encore fragiles et qui méritent une attention constante.

3.1 Bibliothèques, Littérature, Edition

Le groupe des experts a eu l'occasion d'examiner ce secteur d'activité de manière assez approfondie, à l'occasion de la visite de la Bibliothèque nationale, située dans la ville de Martin, haut lieu symbolique de la République slovaque.

L'histoire de cette Bibliothèque illustre assez clairement les évolutions de l'évolution de la politique culturelle en Slovaquie depuis la fin de la seconde guerre mondiale. La période antérieure à 1989 a su mettre en place une solide organisation hiérarchisée et efficace des grandes institutions culturelles soumises à une emprise idéologique forte. La courte période de réformes enthousiastes, parfois mal maîtrisées, a été suivie d'une reprise en main de 1992 à 1998, avec des résultats objectivement positifs. Depuis ces

toutes dernières années, s'opère une réforme volontariste, plus claire dans ses principes et ses objectifs, mais souffrant d'un environnement économique et social fragile qui pourrait en limiter les effets.

Depuis la loi sur les bibliothèques de 2000, on peut parler de " situation contrastée ". Le cadre et l'organisation institutionnels sont clairement fixés ; un plan de développement pluriannuel, sur cinq années, définit des objectifs ambitieux en faveur notamment des programmes immobiliers, de la numérisation des collections et de l'accès aux catalogues. Là encore, le bilan devra être fait avec attention, avec des rapports d'étape annuels. L'Etat consacrait à ce secteur en 2000, 8% du total du budget culturel, nettement moins que la part en faveur du théâtre (18%) et l'équivalent de la somme, exceptionnelle, réservée à la seule opération de restauration/réorganisation du château-musée de Bratislava.

Pour autant, le réseau de lecture publique de 12 bibliothèques scientifiques, de 25 bibliothèques académiques et 200 bibliothèques publiques connaît des situations inégales.

La Bibliothèque nationale de Marin, bibliothèque scientifique de grande qualité, souffre d'un retard d'investissement dans ses équipements informatiques de faible puissance, dans l'accroissement des collections par acquisitions. L'application du Dépôt légal est jugé insuffisant ainsi que ses moyens de collaboration scientifiques et culturels internationaux.

En revanche, cette bibliothèque est riche et fréquentée, malgré une localisation assez décentrée, l'expertise scientifique et professionnelle de ses agents est grande, les équipements de conservation et de consultation sont pertinents et efficaces.

Pour ce qui concerne la lecture publique, nos différents interlocuteurs et les auteurs du Rapport national ont manifesté un constat quelque peu inquiet sur la situation des bibliothèques communales : disparition de certaines depuis le transfert aux communes en 1991, interruption parfois totale d'achats et de nouvelles acquisitions, formation insuffisante des personnels professionnels et non professionnels. La dynamique de la décentralisation en cours, la prise de conscience des collectivités municipales, l'optimisation des équipements et des moyens, la restructuration autour de bibliothèques communales, multimedia, d'annexes ou de services itinérants, peuvent créer les conditions d'une revitalisation nécessaire de la lecture publique en Slovaquie et conférer aux bibliothèques le rôle culturel central qu'elles assurent dans les Etats-membres actuels de l'Europe.

Le nombre des maisons d'édition aurait plus que doublé au cours de la dernière décennie pour atteindre le chiffre de 7.500 aujourd'hui ; le nombre d'ouvrages publics reste stable.

Si les tendances de l'aide publique à l'activité littéraire sont, ici encore, à la baisse ou à la stagnation relative, on ne peut nier un effort réel en matière d'information et de diffusion, par des publications spécifiques, la traduction et la présence, certes inégale, dans les salons internationaux, par une restructuration rationnelle autour du Centre littéraire national (CLN) qui n'a pu résoudre tous les problèmes de distribution.

Mais le marché reste très fragile, les chiffres d'affaires des maisons d'édition sont incertains et surtout, l'augmentation des coûts de fabrication sont tels que le prix du livre a, selon les sources, été multiplié par trois ou six. Il a été proposé d'instaurer des coûts réduits pour les livres à usage éducatif ou culturel.

3.2 Musées et galeries

Les experts ont eu la possibilité de visiter quelques musées et galeries à Bratislava et en région (par exemple, le musée minier de Banska Bystrica). Les informations recueillies, de manière croisée, de la part des professionnels-conservateurs, de l'administration du Ministère et les données du Rapport national nous inciteraient à nuancer les avis.

Tout d'abord, la Slovaquie est dotée d'un réseau de musées et de galeries plutôt riche, compte tenu de son Histoire, de la démographie et de sa géographie. Certes, on relève la même instabilité administrative qu'ailleurs, à la suite de restructurations et réorganisations successives et contradictoires bien connues désormais.

Le phénomène le plus préoccupant est l'interruption quasi totale de toute politique d'acquisition nouvelle pour l'ensemble des musées et galeries nationales, même si un léger mouvement de reprise s'amorce pour la Galerie nationale slovaque depuis 1998, année où aucun achat n'avait été réalisé. Même si on peut penser que les achats antérieurs plus importants quantitativement n'étaient pas obligatoirement dictés par des préoccupations artistiques, on ne peut que s'alarmer de ce constat. La situation des artistes plasticiens est dans toute économie de marché à la fois plus libre mais plus fragile que le statut des artistes salariés des régimes antérieurs. La toute récente mesure (2002) limitant à 2% le taux d'imposition forfaitaire pour les créateurs aux faibles revenus marque cependant nettement l'attention réelle portée par la Slovaquie à la création contemporaine. La réforme de l'Administration en cours ne manquera de provoquer un nouveau bouleversement, entre gestion directe de l'Etat, gestion municipale ou responsabilité régionale. Le temps de mise en place de cette nouvelle réforme peut entraîner des conséquences plutôt négatives à court terme, compte tenu des priorités nationales et régionales, des délais d'affectation des crédits publics en région pendant la période intermédiaire. Si les musées d'Etat peuvent s'estimer plutôt à l'abri d'une dégradation de leurs conditions de travail à court terme, si de rares municipalités manifesteront un intérêt réel et des ressources afférentes, les musées et galeries en région ne pourront guère compenser leur retard ou leur réduction d'activité, notamment en matière scientifique, d'enrichissement des collections et de conservation patrimoniale, avant plusieurs années.

A moyen terme, néanmoins, si l'on se réfère aux processus constatés dans les Etats-membres où musées et bibliothèques restent les leviers essentiels de la vie culturelle, cette activité muséographique et artistique saura sans doute générer des ressources propres en attirant l'intervention de sponsoring ou de mécénat, quasiment systématique dans ce domaine des arts visuels en Europe et dans le monde occidental. Des mesures fiscales adaptées devront être plus développées en Slovaquie.

Les réflexions naguère engagées pour la création d'un grand centre national d'exposition, existant dans tous les pays d'Europe, devront être reprises afin de permettre l'accueil et l'exposition d'artistes étrangers, aujourd'hui plus que réduits, et favoriser les échanges internationaux indispensables.

L'enthousiasme, la qualité de la réflexion, l'engagement, l'expertise et la compétence rencontrés lors de nos missions constituent un gage d'espérance propre à assurer, au moins mal, cette fragile transition et cette reconversion nécessaire.

3.3 Cultures et minorités

Nous avons pu constater le caractère particulièrement sensible et complexe de ce phénomène en Slovaquie ; une attention particulière lui est accordée par les instances européennes, tant d'un point de vue humanitaire que du respect de la diversité des cultures, sans hiérarchie ni ségrégation.

Objectivement, la République slovaque d'aujourd'hui est le pays le plus ethniquement diversifié, le plus hétérogène en Europe, comprise en son sens le plus large.

Situation complexe compte-tenu du nombre important de ces groupes, pas moins de douze ; compte-tenu aussi de leur répartition quantitative, de 10 à 11% de la population hongroise par rapport à une représentation infime de populations polonaise, juive, morave, croate, russe ou bulgare ; compte-tenu enfin de l'Histoire du processus de création de la République slovaque, animée par la philosophie politique d'Etat-Nation homogène, uni, fédéré par une langue commune.

Dans ce domaine fortement symbolique et représentatif des souverainetés modernes, on doit donner acte à la République slovaque, depuis 1998 notamment, de s'être engagée résolument dans un processus totalement démocratique.

Alors qu'en 1995, la langue slovaque était définie comme seule langue d'Etat, la loi relative à l'utilisation des langues minoritaires a été adoptée, les bulletins scolaires sont délivrés de manière bilingue, la Charte européenne des langues régionales et minoritaires a été ratifiée par le Parlement en juillet 2001. On ne peut en aucun cas parler d'une politique officielle de discrimination.

Un service spécifique a été créé au sein du Ministère de la Culture avec une Commission nationale. Les textes relatifs à la réforme administrative et à la décentralisation retiennent officiellement la représentation et la participation des minorités et le financement de leurs cultures. Le cadre législatif, réglementaire existe donc, en accord avec les dispositions européennes, les dispositions organisationnelles et financières sont donc réunies.

Des tensions continuent certes d'exister et le sort de toutes les minorités n'est pas égal, ni même comparable. Le groupe hongrois (près de 10% de la population slovaque), par exemple, dispose d'une représentation très importante au sein du gouvernement et occupe une place particulière. Cette communauté joue, du fait de l'importance de cette représentation politique (plus ou moins 11%) un rôle quelquefois décisif par sa capacité à définir des majorités de compromis, nécessaires dans la poursuite du processus de réformes.

Elle poursuit des relations étroites avec la Hongrie voisine, présentée comme la " mère patrie ", qui avait même prévu, de manière univoque, dans un texte législatif d'avril 2002, de réserver des concours financiers à l'éducation des enfants hongrois en Slovaquie et en Roumanie, ainsi que des conditions de travail préférentielles après

établissement d'un "certificat hongrois". Ces mesures ne pourront pas être poursuivies à l'issue du processus d'adhésion. Elles manifestent la vitalité de cette conscience identitaire de la minorité hongroise. Il appartiendra aux gouvernements futurs de cette "eurorégion" des pays de l'Europe centrale, intégrés dans l'ensemble plus vaste de l'Union européenne, de tenir compte de cet enrichissement collectif que peut apporter la communauté hongroise. Celle-ci devra, en réciprocité, s'ouvrir avec confiance à la vie culturelle de la Slovaquie et de l'ensemble des pays de cette Europe élargie.

Sur le plan sectoriel des disciplines culturelles par exemple, quatre théâtres de minorités nationales ont bénéficié du concours de l'Etat. La progression globale, toutes origines confondues, des ressources affectées aux cultures minoritaires sous ses manifestations diverses depuis les cinq dernières années est réellement significative.

Reste la question difficile de la minorité Rom, non seulement en Slovaquie d'ailleurs ; l'actualité révèle de manière régulière, dans quelques pays-membres de l'Europe, une relative incapacité à maîtriser totalement les problèmes de terrains d'accueil, d'immigration, d'insertion, d'éducation ou de conditions de vie humaines et décentes. Cette minorité serait, en République slovaque, la seconde en nombre, près de 100.000 officiellement selon le dernier recensement, plusieurs fois davantage en réalité, les membres de cette minorité ne souhaitant ou négligeant de se déclarer, pour un ensemble de raisons.

Les rapports des organismes internationaux font le constat d'une situation sociale dégradée de cette minorité, marquée par un chômage endémique quasi total dans la plupart des régions. Si la volonté politique au niveau national est patente et indiscutable, les discriminations diverses ne seraient pas absentes des niveaux régionaux et locaux et les enquêtes d'opinion font état d'une forte xénophobie vis-à-vis de cette minorité. La presse européenne a publié à ce propos un article sur cet aspect "brouillé" de l'image de la Slovaquie.

A l'inverse, les exemples de manifestations culturelles de cette minorité (sous les formes théâtrales, musicales, écrites, associatives et de solidarité) sont régulièrement recensés et rapportés et l'aide du gouvernement slovaque est indiscutable. La marginalisation croissante et grave de cette minorité devra faire l'objet de traitements concertés, transversaux au niveau de l'Europe tout entière.

En Slovaquie même, le chemin devra se poursuivre encore vers une République à la fois enrichie de ses diversités culturelles, ethniques et linguistiques, fortes et multiples, et à la fois unie et se reconnaissant une appartenance slovaque commune.

IV - ELEMENTS SWOT EN FORME DE CONCLUSION

Nous voudrions clore ce Rapport par l'exercice habituel de l'évaluation, dite SWOT, en matière de politique culturelle.

Ce recensement de points forts et faibles, dans l'expression habituelle générale, s'il est utile, n'a qu'une valeur indicative. Il risque d'être trop "impressionniste" et sujet à interprétations contradictoires. Dans cet esprit, les points que nous relèverons pourraient ne pas recouvrir, à l'identique, les éléments du Rapport national.

Les points les plus forts seraient :

- Sur le **plan général** :
 - la conjonction d'un système politique démocratique marqué par des élections libres, une constitution démocratique, une liberté d'expression marquée notamment par une presse pluraliste et reconnue comme telle par les organismes internationaux ;
 - un choix délibéré, un "désir d'Europe", une "ouverture au monde", motivés non par de simples préoccupations économiques mais par un véritable choix culturel et de civilisation ;
 - une capacité remarquable de transformation, d'évolution et d'adaptation ;
 - des talents, une créativité, une tradition, des expertises et des compétences.
- Sur le **plan culturel** :
 - un réseau et un maillage sur le territoire d'établissements et d'institutions culturels, anciens et qui ont perduré à toutes les vicissitudes et transformations, globalement adaptés et pertinents compte-tenu de la réalité et des contraintes, notamment géographiques et économiques ;
 - un rapprochement et une collaboration avec les pays proches ;
 - une appréhension de la culture dans un cadre plus général de "développement durable".

En revanche, certains **points faibles** risquent de peser sur l'évolution culturelle à court ou moyen terme :

- La situation très difficile, sans perspectives totalement assurées, de l'audiovisuel et du cinéma ;
- Une réduction globale des ressources financières dédiées à la culture, sans mise en œuvre réelle de financements alternatifs ;
- Une fragilité accrue, dans le court terme, par la décentralisation administrative, le développement inégal des régions, les priorités logiquement attribuées aux secteurs sociaux et éducatifs, dans un contexte économique en mutation brutale.
- Plus globalement, la difficulté, rencontrée par des majorités politiques gouvernementales fragiles, pour traduire dans les faits et inscrire dans la durée des décisions politiques et pour faire appliquer des dispositions légales et réglementaires.

En conclusion, nous pourrions dire avec toute la réserve nécessaire, que la Slovaquie démocratique et moderne d'aujourd'hui a accompli une transformation accélérée, radicale, qui mérite la plus extrême considération. Les avancées des cinq dernières années sont remarquables ; le cadre légal, juridique et réglementaire de la culture, c'est-à-dire l'encadrement même et les conditions d'une véritable "politique culturelle"

rapprochent au plus près la Slovaquie des pays candidats et de la plus grande partie des pays de la Communauté européenne actuelle. Pour autant, les toutes prochaines années sont décisives et il conviendra d'établir des bilans réguliers et rigoureux des évolutions futures.

Il appartient aussi aujourd'hui à l'Europe et à ses Etats-membres de faire l'effort totalement sincère et sans réserve de mieux connaître le caractère exceptionnel de cette adaptation et de cette réforme, et plus fondamentalement, de mieux comprendre la richesse et la diversité culturelles de la Slovaquie et de concourir au développement des ambitions de cette République.

ANNEXE - RESPONSABLES, VILLES ET ORGANISMES SLOVAQUES RENCONTRÉS ET VISITÉS

1. Première session du 23 juin 2000 à Bratislava*Experts du CE :***Francis Denel**, expert du CE, Institut national français de l'Audiovisuel**Elisabeth Rohmer**, directrice-adjointe du Département de la Politique culturelle du CE*Représentants de la Slovaquie :*

Milan Gacík, secrétaire d'Etat du MC de la RS

Peter Maráky, directeur général de la Section Patrimoine culturel du MC de la RS

Pavol Tvarozek, directeur général de la Section de la Coopération internationale du MC de la RS

Bozena Kríziková, directrice du Département de l'Intégration européenne du MC de la RS

Branislav Rezník, directeur du Département des Arts du MC de la RS

Miroslava Teluchová, Département de l'Intégration européenne du MC de la RS

Terézia Gasparíková, interprète

2. Deuxième session des 3-4 décembre 2000 à Bratislava*Experts du CE :***Francis Denel**, expert du CE, Institut national français de l'Audiovisuel**Raymond Weber**, directeur pour la Culture et le patrimoine culturel du CE**Dominique Wallon**, président du Groupe de travail européen*Représentants de la Slovaquie :*

Milan Knazko, ministre de la Culture

Milan Gacík, secrétaire d'Etat du MC de la RS

Doc. Ing. Oskar Novotny, CSc

Les directeurs généraux des Sections du MC de la RS

Les directeurs généraux des centres méthodiques du ministère de la Culture (Institut des monuments, Institut du théâtre, Institut de la cinématographie slovaque, Centre musical, Centre slovaque du design).

3. Troisième session des 3-7 avril 2002 : Bratislava, villes et régions de Slovaquie*Experts du CE :***Dominique Wallon** (France), président du Groupe de travail européen**Francis Denel** (France), Institut national français de l'Audiovisuel, rapporteur du groupe d'experts du CE**Raymond Weber** (Luxembourg), directeur pour la Culture et le patrimoine culturel du CE**Elisabeth Rohmer**, directrice-adjointe du Département de la politique culturelle du CE*Villes visitées :*

Trnava, Trenčianske Bohuslavice, Zilina, Martin, Martinček, Spišská Kapitula, Levoca, Kezmarok, Spišská Sobota, Banská Stianica, Bratislava

Personnalités slovaques rencontrées :

Luba Blaskovicová, Théâtre de la Vieille-ville, Pro Gremium, Gremium secteur associatif

Jozef Búda, directeur de l'Orchestre de chambre d'Etat

Tibor Díte, directeur du Musée de Slovaquie occidentale

Mária Halmová, directrice du Musée ethnographique du Musée national slovaque SNM

Peter Hiross, directeur du Musée municipal de Bratislava

Ivan Jancár, directeur du Musée municipal de Bratislava

Jaroslav Kacer, directeur de la Bibliothèque slovaque pour non-voyants M. Hrebenda

Dusan Katuscák, directeur général de la bibliothèque nationale slovaque

Peter Kerlik, directeur général de la Section de la coopération internationale du MC de la RS

Jaroslav Kilián, Academia Istropolitana Nova

Miroslav Kollár, éditeur du RNPC, Institut pour les affaires publiques

Pavol Komora, directeur du Musée historique du Musée national slovaque SNM

Katarína Kosová, directrice générale de l'Institut des monuments

Martin Kovác, coordinateur du projet du RNPC, Fondation Trust national pour les sites historiques et les paysages de Slovaquie

Bozena Kríziková, Département de l'Intégration européenne, Section de la Coopération internationale du MC de la RS

Jozef Labuda, directeur du Musée minier slovaque

Pavol Mestan, directeur du Musée juif

Peter Mrva, directeur du Musée de Povazská

Zuzana Mrvová, editrice du RNPC

Emil Nediélka, directeur du Théâtre J. Palárik

Mária Novotná, directrice du Musée de Spis

Alena Pániková, Fondation société ouverte

Miroslava Petrovská, interprète

Ladislav Snopko, Mosty-Gezarim, Etablissement culturel du quartier de Petrzalka

Jozef Surovec, Directeur des Archives centrales minières d'Etat

Priska Stubnová, directrice de la galerie d'art J. Koniarik

Miroslava Teluchová, Département de l'Intégration européenne, Section de la Coopération internationale du MC de la RS

Stefan Zima, Union folklorique de Slovaquie

Frantisek Zivcák, directeur des Archives régionales d'Etat, Levoca

Rencontre avec les représentants du Théâtre national slovaque SND lors de la première du Ballet *Le sacre du printemps, Requiem*